

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 11 Juillet 2024 à 20 heures 00

Etaient présents : Aurélien BANSEPT, Maire,  
Sylvie FEBVET, Michel THIEBAUT.  
Daniel MALE, Gérard BONATO, Serge FAYS, Françoise DEMENGE, Géraldine THIRIET, Thierry VOIGNIER, Nadine FRESSE, Jean-Yves BOITTE, Christophe BERNASCONI, William MATHIEU, Sarah GRIVEL, Alban SCHWENTZER, Isabelle LAB, Aurore LOCATELLI, Jean GRANDPRÉ.

Absents excusés : Stéphanie FERRY, Christophe BRUSSEAUX, Félicia VOGELWEITH, Christelle POIROT.

Absente non excusée : Stéphanie MARCHAL.

Procurations : Stéphanie FERRY à Sylvie FEBVET, Christophe BRUSSEAUX à Géraldine THIRIET, Félicia VOGELWEITH à Aurélien BANSEPT.

18 conseillers présents et 21 votants

Secrétaire de séance : Aurore LOCATELLI

## 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 mai 2024.

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le compte-rendu de la dernière séance.

## 2. Avenant n°1 Lot 6 : Façades avec l'entreprise SAS DEOBAT au marché de travaux de construction d'un groupe scolaire.

---

Cet avenant concerne la fourniture et pose de pierres en grés des Vosges en remplacement des pierres initialement prévues en bardage. Le montant de l'avenant est de 15 236.00 € T.T.C et représente 5.86 % du montant initial du marché.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de l'avenant n°1 – Lot 6 : Façades avec l'entreprise SAS DEOBAT au marché de travaux de construction d'un groupe scolaire, pour un montant de 15 236 € T.T.C.

## 3. Rapport de vente interactive du bâtiments SERNAM et attribution.

---

Après avoir fait visiter le bâtiment à 10 acquéreurs potentiels, la mise en ligne de la vente interactive organisée par l'office notariale de la Porte des Vosges a débuté le 03 juillet pour s'achever le 04 juillet 2024. Le prix de retrait était fixé à 50 000 € et la meilleure offre a atteint le montant de 79 000 €, somme à laquelle il faudra déduire 6 500 € de frais de négociation, soit un montant de 72 500 € net vendeur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve la vente du bâtiment ex SERNAM pour un montant de 79 000 €, pour un usage professionnel, à un carrossier de la commune de La Bourgonce,

Approuve le montant des honoraires de négociation dû à l'office notariale de la Porte des Vosges à Raon l'Etape pour un montant de 6 500 €.

#### **4. Application du droit de préemption urbain pour cinq parcelles situées au 16, Promenade de la Pierre d'Appel.**

---

Le 10 juin 2024, la commune a reçu deux déclarations d'intention d'aliéner soumises à droit de préemption urbain, pour cinq parcelles situées 16, Promenade de la Pierre d'Appel. Sur ces parcelles se trouvent l'ancien moulin ou ancienne papeterie et un bâtiment d'habitation, tous deux nécessitant de très gros travaux de réhabilitation.

L'implantation des bâtiments pose un vrai problème de sécurité au niveau de la circulation automobile, Monsieur le Maire rappelle aux conseillers l'accident mortel, il y a quelques années, d'un jeune stivalien circulant à cet endroit en scooter. De plus, il est important de rappeler que le canal alimentant l'ancien moulin appartient déjà à la commune, ce qui pourrait à terme poser problème si le bâtiment était vendu à un particulier.

Le montant proposé à la vente est de 14 500 € pour les cinq parcelles et les deux bâtiments. Monsieur le Maire demande au conseil d'appliquer le droit de préemption urbain pour acquérir les cinq parcelles et démolir les bâtiments.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve l'application du droit de préemption pour l'acquisition des parcelles cadastrées section A 124, 126, 123, 1216 et 1217 pour une contenance de 29a 35ca et un montant de 14 500 €.

#### **5. Transfert de la subvention obtenue au titre de la DETR à la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, pour financer une partie des travaux d'aménagement de nouveaux pas de tir.**

---

La communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a délibéré le 19 février 2024, afin d'intégrer dans l'intérêt communautaire le stand de tir de la commune. C'est donc elle qui va porter les travaux et financer les travaux de création de nouveaux pas de tir. La commune doit donc transférer à la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges la subvention obtenue au titre de la DETR pour ce projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le transfert de la subvention obtenue au titre de la DETR à la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour financer une partie des travaux d'aménagement de nouveaux pas de tir au stand de tir.

**6. Facturation à un riverain d'une prestation de balayage et de lavage, suite à des coulées de boue, avenue de Bellefontaine.**

---

Monsieur le Maire explique que l'entreprise COLIN de Raon l'Etape est intervenue à deux reprises pour balayer et laver une partie de l'avenue de Bellefontaine, suite à des coulées de boue provoquées par de fortes pluies, entre le 21 et le 23 mai. Il rappelle que la commune a obtenu la reconnaissance de catastrophe naturelle pour la période du 17 au 22 mai, ce qui ouvre la possibilité à ceux qui ont subi des dégâts ou qui en sont responsables à une indemnisation ou une prise en charge par les assurances.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :**

**Après discussion, approuve la facturation à un riverain d'une prestation de balayage et de lavage de l'avenue de Bellefontaine, sur les deux engagées par la commune, soit la somme de 558.00 € T.T.C.**

**7. Facturation à un riverain d'une prestation d'élagage, suite à mise en demeure.**

---

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été demandé au propriétaire de la parcelle cadastrée section A 137, située au 10, rue du Jard de bien vouloir élaguer, pour des raisons de sécurité, sa haie avant le 01 juillet 2024. Les travaux n'ayant pas été effectués, les services techniques de la commune ont réalisé la prestation.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :**

**Approuve la facturation au propriétaire de la parcelle cadastrée section A 137, d'une prestation d'élagage réalisée par les services techniques de la commune, pour un montant de 437.46 € T.T.C.**

**8. Demande de subvention au conseil départemental des Vosges pour financer une partie du renouvellement de l'abonnement à l'Espace Numérique de Travail (ENT) pour les élèves du premier degré.**

---

Le conseil départemental des Vosges a fait le choix de porter la mise en place d'un Espace Numérique de Travail (ENT) pour l'ensemble des élèves du premier degré. Le tarif a été négocié à l'échelle du département soit 7.80 € TTC par élève au lieu de 11.40 €. De plus, le conseil départemental attribue aux communes qui s'engagent dans la démarche ou qui renouvellent leur engagement (comme Etival-Clairefontaine), une subvention de 3.90 TTC par élève pour 3 ans.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :**

**Demande une subvention au conseil départemental des Vosges pour financer une partie du renouvellement de l'abonnement de l'Espace Numérique de Travail (ENT) à destination des élèves du premier degré.**

## 9. Attribution des subventions aux associations année 2024.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 6 abstentions (6 conseillers parties prenantes engagés dans les diverses associations subventionnées) :

Attribue les subventions suivantes :

Association	2022	2023	Demande 2024	Attribuées
Association culturelle		1 400 €	900 €	<b>900 €</b>
Country	300 €		-	
Dessin			500 €	
Patchwork	300 €		400 €	
Animathèque	300 €	300 €	300 €	<b>300 €</b>
Club Vosgien	450 €	450 €	450 €	<b>450 €</b>
Orchestre d'Harmonie	9 800 €	9 800 €	9 800 €	<b>7 250 €</b>
Mil' Chats' Lor	300 €	200 €	300 €	<b>300 €</b>
Association Louise et Olivier	350 €	350 €	-	-
Chemin de mémoire Fontenelle	100 €		100 €	<b>100 €</b>
UNRPA Pays des Abbayes	150 €		150 €	<b>150 €</b>
Amicale des Pompiers		1 600 €	-	-
Etival dans le Temps			-	-
TèreO			-	-
Sports Municipaux	1 500 €	1 500 €	1 600 €	<b>1 600 €</b>
Judo	8 000 €	9 000 €	5 000 €	<b>5 000 €</b>
ASRTT	15 000 €	15 000 €	15 000 €	<b>15 000 €</b>
Projet inter associatif	2 000 €	2 000 €	-	-
Comité 88 prévention routière	50 €	100 €	-	-
ABCD Ecoles en Fêtes		500 €	-	-
Le Potager de l'Abbaye		500 €	-	-
Les Restos du Coeur			-	-
Chœur des 3 Abbayes			-	-
Pole Dance (nouvelle association)			2 000 €	-
Subvention école Voyages	6 970 €		-	-

## 10. Questions et informations diverses

---

### **AGENDA :**

**03/08 : Visite de la salle polyvalente pour le public,**

**17/08 : Inauguration du vitrail de l'église abbatiale à 11h,**

**31/08 : Fêtes des associations de 14h à 17h parking rue du stade,**

**01/09 : Color Run à 15h, parking rue du Stade.**

-----  
**Séance levée à 21 heures 30**  
-----